

CAPA hors classe des certifiés

Déclaration des élus SNES-FSU

jeudi 16 mai 2013

Il n'est pas certain qu'un changement de gouvernement ait suffi dans ce pays à remettre en cause une conception méritocratique de la carrière des enseignants, en particulier celle des certifiés. Tel est le constat que nous pouvons faire à la lecture de la note de service nationale relative à la hors classe des certifiés. Malgré des engagements et les demandes répétées du SNES, le ministère n'a presque rien changé dans les consignes données aux recteurs pour l'accès à la hors classe.

Et ce, alors même que notre carrière ne connaît plus de réelle revalorisation depuis des années, malgré l'élévation du niveau de qualification requis à son entrée et les transformations profondes qu'a subi notre métier. La logique d'individualisation en œuvre à l'occasion des opérations de promotion, et le droit de regard constant que s'autorise ainsi la hiérarchie locale sur le niveau de rémunération de ses agents, constituent une négation de la notion de carrière, pourtant seule à garantir au citoyen que chaque fonctionnaire est à l'abri des pressions et agit dans l'intérêt général. Cette individualisation conduit, pour les « sanctionnés », à l'absence de prise en compte de l'expérience professionnelle acquise tout au long des années d'exercice précédentes, et pour les « méritants », à une reconnaissance de « services rendus » qui peuvent parfois entrer en contradiction avec les obligations statutaires tout aussi méritantes dont s'acquitte l'immense majorité des enseignants.

Les élus du SNES-FSU revendiquent une véritable amélioration des conditions d'exercice et de rémunération des enseignants, qui puisse reconnaître leurs qualifications, redonner aux carrières leur attractivité, promouvoir le métier d'enseigner. Pour le SNES-FSU, aucun début de carrière ne doit se situer à moins de 1 900 euros nets. Nous revendiquons, entre autres, que l'indice terminal du 11^{ème} échelon, pour les certifiés, soit porté à l'indice 783 (échelon terminal de la hors classe), soit 2 970 euros net actuellement et que la grille indiciaire soit reconstruite en onze échelons. Et l'élévation du niveau de recrutement rend encore plus impérieuse une refonte de l'ensemble des grilles de rémunération qui déterminent le traitement à chaque étape de la carrière, pour un métier qui souffre d'un terrible manque d'attractivité, également de ce fait.

Dans l'académie, si nous constatons avec satisfaction qu'une grande majorité de certifiés au 11^{ème} et au 10^{ème} échelon accèdent à la hors classe et que le nouveau barème a permis d'atténuer certaines incohérences, nous contestons toujours le poids excessif des avis des inspecteurs et des chefs d'établissement, pas toujours justifiés, qui engendre des iniquités entre disciplines et entre établissements. Nous rappelons que la procédure est annuelle et que tous les avis pédagogiques défavorables doivent pouvoir être reconsidérés après une nouvelle inspection. A ce titre, nous demandons que la situation des collègues pénalisés en raison d'un nombre d'inspections trop faible au cours de leur carrière soit examinée très sérieusement. En outre, nous demandons de nouveau que la motivation des avis « défavorables » émis par l'inspection et les chefs d'établissement soit portée intégralement à la connaissance des intéressés avec droit à contestation devant la CAPA.

Enfin, nous déplorons le faible nombre d'avis « remarquable » et/ou « très honorable » :

- ▶ émis par les inspecteurs : en lettres classiques, en lettres modernes, en économie et gestion B, en physique appliquée et en technologie.
- ▶ émis par les chefs d'établissement : collège Huriel, collège Nérès Les Bains, collège la Jordanne Aurillac, collège Audembron Thiers, collège la Ribeyre Cournon, la palme revenant au collège Albert Camus à Clermont-Ferrand avec seulement 3 avis « remarquable » et 2 avis « très honorable » sur 22 !